

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECOMTAL AVEYRON

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq le trente septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Joël FAU, M. Roger TEYSSSEDRE, Mme Nawal BRACKELEER, M. Etienne ALBESPY, M. Jean-Pierre COUGOULE, M. David BASIRE, Mme Emilie DALBIN et Mme Marion COUTÉ.

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire : M. Jean-Pierre COUGOULE a été nommé secrétaire.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juillet 2025

Compte rendu approuvé à la majorité.

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_451-DE : Extension de réseau pour la parcelle à Impasse du Pouget – Participation à verser au SIEDA

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_452-DE : Achat de terrains

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_453-DE : Achat de terrain

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_454-DE : Achat de terrains

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_455-DE : Vente de terrains

Délibération 012-211202981-20250930-20250930_456-DE : Remboursement Petites Cités de Caractère d'Occitanie

Questions diverses :

Journée LudO'Nomade :

Le Centre Social Espalion-Estaing, organise le lundi 23 février 2026 une journée jeux de 15h à 17h00 salle du conseil municipal. Mme Emilie DALBIN sera le référent pour cette journée.

Contrat de prestation avec le PETR :

La Direction Départementale du Territoire revient sur le recrutement d'un VTA pour un poste de PVD réparti sur les trois communes suivantes : Entraygues, Laissac et Villecomtal.

La répartition serait la suivante : 0.5 ETP pour Entraygues, 0.25 ETP pour Laissac et 0.25 ETP pour Villecomtal.

Le principe reste le même, l'Etat abonde pour 15 000 €, les communes prennent en charge le reste à hauteur du temps de travail affecté. L'estimation s'élèverait à 30 000 €, la part communale serait de 3 750 €.

SMICTOM : Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2024 :

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil municipal qu'il faut prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce document est consultable sur le site internet du SMICTOM :

<https://smictom-nord-aveyron.fr> (rubrique : SMICTOM/Publications/Rapport d'activités). Il sera mis à disposition sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Marché de Noël :

Le marché de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre de 11h00 à 17h00 à la salle des fêtes. Mme Emilie DALBIN et M. David BASIRE sont les référents de cette manifestation.

Décoration de Noël :

Le Conseil municipal décide d'investir la somme de 1 000 euros dans les décorations de Noël. Mme Emilie DALDIN, M. Etienne ALBESPY et M. Roger TEYSSERE sont chargés de s'occuper de cette démarche.

Mise en service des colonnes aériennes :

Les dernières collectes des containers des ordures ménagères et des déchets recyclables se feront les 15 et 16 octobre. Les colonnes aériennes seront mises en service en suivant.

Les vœux du Maire :

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 4 janvier 2026 à 11h30 à la salle des fêtes.

Eclairage église St Barthélémy :

Un devis nous a été présenté par l'entreprise Olivier GARRIC pour un montant de 1 625.06€. Il est décidé d'engager cette dépense.

Changement de la fenêtre de la cuisine de la salle des fêtes :

Un devis nous a été présenté par l'entreprise COUDERC pour un montant de 1 740.00 €. Il est décidé d'engager cette dépense.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 937

Délibération n° 926

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : Extension de réseau pour la parcelle à Impasse du Pouget – Participation à verser au SIEDA :

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de la parcelle à Impasse du Pouget, nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de l'Aveyron – SIEDA- maître d'ouvrage a fait établir le coût de ces travaux qui s'élèvent à 13 693.54 euros HT.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution restant à la charge de la commune est de 7 621.80 euros HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.
- De s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 7 621.80 euros HT correspondant à la contribution restant à la charge de la commune après aide apportée par le SIEDA.
- Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le SIEDA.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOULE

Accusé de réception en préfecture
012-211202981-20250930-20250930_451-DE
Reçu le 06/10/2025

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 938

Délibération n° 927

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : Achat de terrains :

Monsieur le Maire rappelle, en date du 18 août 2025, LBP Etude & Conseil à procédé à l'élargissement du chemin Impasse du Pouget.

Document d'arpentage établi par Marie-Claire LANDES, géomètre expert à Onet le Château, le 31 juillet 2025, numéro d'ordre 205G.

Afin de réaliser le projet nous avons besoin d'acquérir les parcelles en cadastrées AN 683 d'une superficie de 40 m² et AN 680 d'une superficie de 33 m², appartenant à M. Francis DELTELL et Anne-Marie DELTELL née PUECH pour un montant de 100 euros TTC.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Superficie en m²
M. Francis DELTELL et Anne-Marie DELTELL née PUECH	Impasse du Pouget	AN 683	40
		AN 680	33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions d'achat,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSÉDRE à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOULE

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Cougoule", written over a horizontal line.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 939

**-----
Délibération n° 928**

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire : M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : Achat de terrains :

Monsieur le Maire rappelle, en date du 18 août 2025, LBP Etude & Conseil à procédé à l'élargissement du chemin Impasse du Pouget.

Document d'arpentage établi par Marie-Claire LANDES, géomètre expert à Onet le Château, le 31 juillet 2025, numéro d'ordre 205G.

Afin de réaliser le projet nous avons besoin d'acquérir les parcelles en cadastrées AN 679 d'une superficie de 45 m² et AN 676 d'une superficie de 4 m², appartenant à M. Jean-François PRADALIER pour un montant de 1 euros TTC symbolique.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Superficie en m²
M. Jean-François PRADALIER	Impasse du Pouget	AN 679	45
		AN 676	4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions d'achat,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSERE à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.

 Le Maire
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOLE



RIQUE FRANCAISE
 ARTEMENT
 EYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE VILLECOMTAL

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10	
	Contre : 0	
	Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 940

 Délibération n° 929

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : Achat de terrain :

Monsieur le Maire rappelle, en date du 18 août 2025, LBP Etude & Conseil à procédé à l'élargissement du chemin Impasse du Pouget.

Document d'arpentage établi par Marie-Claire LANDES, géomètre expert à Onet le Château, le 31 juillet 2025, numéro d'ordre 205G.

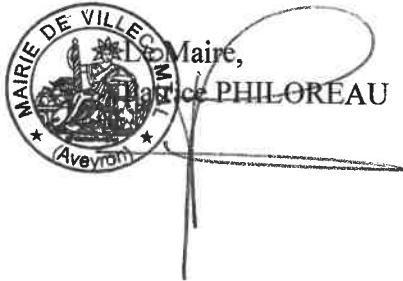
Afin de réaliser le projet nous avons besoin d'acquérir la parcelle en cadastrée AN 678 d'une superficie de 411 m², appartenant à M. Jean-François PRADALIER pour un montant de 2 260 euros TTC.

Le contenu de cet achat est détaillé dans le tableau suivant :

Propriétaire avant cession	Lieu	N° de parcelle	Superficie en m²
M. Jean-François PRADALIER	Impasse du Pouget	AN 678	411

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les conditions d'achat,
- les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur Roger TEYSSÉDRE à signer tous documents afférents au présent projet, à faire procéder à l'achat de cette parcelle de terrain et le charge d'effectuer toutes les démarches et formalités requises.



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOULE

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Pierre Cougoule", written in a cursive style.

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 941

Délibération n° 930

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire: M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : vente de terrains :

La Commune de Villecomtal souhaite mettre en vente la parcelle AN 678 d'une superficie de 411 m² à 30 € le m² soit 12 330 euros TTC et les parcelles AN 71 d'une superficie de 900 m² avec la parcelle AN 70 d'une superficie de 8 m² à 30 euros le m² soit 27 240 euros TTC.

 Le Maire,
Patrice PHILOREAU

Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOULE



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Votes :	Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Séance du 30 septembre 2025 – 942

Délibération n° 931

L'an deux mil vingt cinq le 30 septembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrice PHILOREAU, Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 23 septembre 2025

Etaient présents : M. Patrice PHILOREAU, M. Joël FAU, M. Jean-François PRADALIER, M. Roger TEYSSÉDRE, Mme Nawal BRACKELEER, Mme Emilie DALBIN, M. Etienne ALBESPY, M. David BASIRE, M. Jean-Pierre COUGOULE et Mme Marion COUTÉ

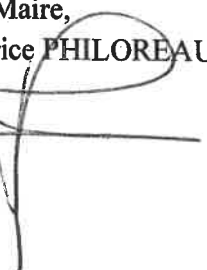
Absente et excusée : Mme Alice PACALET

Secrétaire : M. Jean-Pierre COUGOULE été nommé secrétaire.

Objet : Remboursement Petites Cités de Caractère d'Occitanie :

Le Conseil Municipal accepte le chèque de remboursement de Petites Cités de Caractère d'Occitanie d'un montant de 1 115.00 euros correspondant aux dépenses engagées lors de l'Assemblée générale qui s'est déroulée le samedi 27 septembre 2025 sur la commune de Villecomtal.

Le Maire,
Patrice PHILOREAU



Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre COUGOULE

